

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique.

Absents excusés : Valérie VAGINAY, Chantal DESMOUSSEAUX, Jean DONNARS

Secrétaire de séance : Franck FOUILLAND

Date de convocation : 27/08/2024

Monsieur le Maire fait part de la démission de Mme DECHAVANNE du conseil.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil en date du 9 juillet 2024, l'ordre du jour est abordé.

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif 2023

Le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif 2023 qui contient les données suivantes :

Montant annuel HT de la part fixe	30,00 €
Prix au m3 de 0 à 120 m3	2,41 €
Redevance modernisation	0,16 €
Estimation nombre d'habitants desservis	217
Nombre d'abonnés	114
Volume facturé (m3)	7912
Montant des recettes liées à la facturation	23 003,77 €
Charge entrante en DBO5/j	21,60kg

Délibération n°2024/23 – Votes pour : 7 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols

Les conseillers échangent sur les données du rapport de suivi de l'artificialisation des sols. L'objectif de ce rapport est de s'approprier localement l'enjeu de consommation d'espace, d'échanger pour comprendre ce que le territoire a fait de son espace, et permettre d'accélérer le basculement vers de nouvelles pratiques d'aménagement plus sobres. La consommation d'espaces entre 2011 et 2022 représente pour Jarnosse une surface de 38 648 m², soit 0,32 % de la surface communale nouvellement consommée, dont 10 731 m² pour l'habitat et 24 635 m² pour les activités.

Délibération n°2024/24 – Votes pour : 7 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Demande de subvention de l'Association de Sauvegarde du Château de Jarnosse

Monsieur le Maire fait part de la demande d'aide financière de l'Association de Sauvegarde du Château de Jarnosse. Il présente le bilan financier des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM) de 2023 et 2024. Après en avoir délibéré, soulignant notamment le fait que cette association bénéficie à un domaine privé, que l'accès pour l'école de Jarnosse aux JPPM a été payant mais aussi la satisfaction de constater la restauration du Château, le conseil décide de verser une subvention de 150 € à l'Association.

Délibération n°2024/25 – Votes pour : 7 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Bail du commerce

Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du bail pour le local 20 place du Commerce devant servir à abriter un commerce multiservices, au profit de Pauline BÉCOT, pour une durée de 9 ANS, avec un loyer mensuel fixé à 400 €, révisable tous les 3 ans en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux, et un dépôt de garantie de 400 €.

Monsieur le Maire annonce que les travaux précédemment envisagés pour transformer le logement en local commercial sont abandonnés pour l'instant. Sous réserve, le commerce pourrait ouvrir début octobre.

Délibération n°2024/26 – Votes pour : 7 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Travaux d'assainissement

Monsieur le Maire explique les ajustements nécessaires aux lagunes. Les pluies abondantes ont en effet révélé les limites du système innovant de piégeage des lentilles. Le surplus d'eau doit repartir par-dessous. Quelques travaux restent à faire.

Projet d'extension de la salle des associations

Monsieur le Maire présente le plan de réaménagement et d'extension proposé par Figural Architectes pour un coût estimatif global de travaux de 164 838 € TTC. La rénovation énergétique et le rafraîchissement de la salle des fêtes et de la salle des Tilleuls sont prioritaires.

Questions diverses :

Le logement au-dessus de l'école, libre depuis août, intéresserait une famille déjà locataire d'un logement communal.

Le conseil est informé que le devis pour l'état des lieux de la salle des fêtes et de la cantine de Figural Architectes d'un montant de 4 680 € TTC, leur devis pour l'étude de faisabilité d'un montant de 3 072 € TTC, et le devis pour le diagnostic énergétique de Helair Ingénierie d'un montant de 3 600 € HT ont été validés.

Le conseil répond favorablement à la demande du Comité des fêtes d'être exonéré des frais de location de la salle des fêtes pour leur 3^{ème} utilisation sur l'année. Il est d'autant plus favorable que cette dernière manifestation est interassociative.

Le conseil est favorable à l'utilisation de Panneau Pocket, d'un coût de 130 € pour 1 an, qui permettra de diffuser les informations communales et associatives par un autre canal que le mailing aux administrés et le site internet.

La prochaine réunion de la commission Actions sociales est fixée au : 8 octobre à 20h30. Le repas offert aux aînés pourrait être le jeudi 28 novembre à 12h.

La prochaine réunion de la commission Fleurissement est fixée au : 10 octobre à 20h30

La prochaine réunion du conseil est fixée au : 15 octobre à 20h30. Les prochaines réunions pourraient être le 12 novembre et le 10 ou 17 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : Néant

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Franck FOUILLAND

